

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

\*\*\*\*\*

## Conseil de Communauté de Communes Compte-rendu de séance

### Séance du 8 octobre 2012

<b>Conseillers en exercice</b>	<b>: 28</b>
Conseillers titulaires présents	: 23
Absents excusés	: 5
Conseillers suppléants présents	: 3
Pouvoirs	: 2
Date de convocation	: 3 octobre 2012
Date d'affichage	: 3 octobre 2012

L'an deux mille douze le huit octobre deux mille douze à vingt heures, le Conseil de Communauté de Communes *Les Portes Briardes, entre Villes et Forêts*, s'est réuni dans l'ancienne salle du conseil de la mairie d'Ozoir-la-Ferrière, sous la Présidence de Monsieur Jean-François ONETO, Président.

Monsieur le Président ouvre la séance à 20h et passe la parole à Madame Delphine Deren, directrice générale de la Communauté de Communes. Cette dernière procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

- Présents :
- Jean-François ONETO - **Président**
  - Eric GIZOLME, Jean-Pierre BARIANT, Gérard CHOULET, Michel PAPIN, Christine FLECK, Pascal FROUIN - **Vice-présidents**
  - Antoinette JARRIGE, Françoise FLEURY, René LE BOEDEC, Claude MONGIN, Guy DESAMAISON, Muriel BARDON, Patrick GIOVANNONI, Dominique BERNARD, Stephen LAZERME, Marc DUSAUTOIR, Pascale CAPIROSSI, Josyane MELEARD, Franck PIRON, Luc-Michel FOUASSIER, Olivier AUGENDRE, Nathalie BOURGES - **Conseillers titulaires**
  - Pascale CAVADINI, Yvonne BADOZ-GRIFFOND, Dominique ROUEN - **Conseillères suppléantes**

Absents représentés : Gérard RUFFIN (vice-président) représenté par Pascale CAVADINI, Françoise DAVIDOVICI représentée par Dominique ROUEN, Guy USSEGLIO-VIRETTA représenté par Yvonne BADOZ-GRIFFOND

*Férolles-Attilly Gretz-Armainvilliers Lesigny Ozoir-la-Ferrière*

Pouvoirs :

Jean-Paul GARCIA (vice-président) à Gérard CHOULET (vice-président)  
Antoine GOETZMANN à Pascal FROUIN (vice-président)

Le Conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121 - 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Eric GIZOLME** pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance**.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président propose ensuite l'adoption du procès-verbal du Conseil communautaire du 18 septembre 2012.

**VOTE : adopté à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

Puis, Monsieur le Président passe à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

Délibération n°030/2012

PROJET D'EXTENSION DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LES PORTES BRIARDES ENTRE VILLES ET FORETS » A LA COMMUNE DE TOURNAN EN BRIE

**Rapporteur : Monsieur Jean-François Oneto**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2010 est créée la Communauté de Communes *Les Portes Briardes, entre villes et forêts* regroupant les communes de Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny et d'Ozoir-la-Ferrière.

Le 29 avril 2011, le Préfet installe la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) afin de présenter le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) pour aboutir au remodelage complet de la carte des intercommunalités sur notre département.

Le 6 mai 2011, les collectivités territoriales sont invitées à se prononcer sur le projet.

Le 16 décembre 2011, le SDCI est adopté. Il prévoit l'adhésion de la commune de Tournan-en-Brie à notre communauté de communes (entre autres dispositions).

Le 22 décembre 2011, le Préfet prend un arrêté portant adoption du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Le Conseil communautaire a émis un avis favorable au projet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) le 5 juillet 2011, sous réserve que la ville de Tournan-en-Brie accepte de rejoindre notre collectivité.

L'avis défavorable du Conseil municipal de la commune de Tournan-en-Brie au Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) du 16 mai 2011, dans sa délibération du 19 juillet 2011, évoque les différentes démarches déjà initiées pour intégrer la Communauté de Communes du Val Bréon dans une logique de cohérence territoriale mais tiendra compte des avis des collectivités et communautés de communes, ce qui laisse la porte légèrement entrouverte.

L'avis défavorable du Conseil communautaire du Val Bréon du 13 juillet 2011 considère que la communauté du Val Bréon représente un bassin de vie cohérent avec une continuité de territoire incontestable, sous-entendu : sans qu'il soit nécessaire d'intégrer la commune de Tournan-en-Brie.

La lettre de Monsieur le maire de Tournan-en-Brie aux membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) en date du 3 octobre 2011 souligne que : « *La ville de Tournan-en-Brie propose un Schéma Départemental où Gretz et Tournan-en-Brie ne seraient pas séparées et s'associeraient aux villes situées à l'Est du territoire pour toutes les questions évoquées dans ce présent courrier* ».

Après une dernière démarche avec le Val Bréon, invitant ses représentants à une dernière tentative de rapprochement, le 6 mars 2012, les élus constatent la rupture.

Le maire de Tournan-en-Brie adresse donc un courrier aux élus du Val Bréon et à ceux de sa commune : « *La ville de Tournan-en-Brie, faisant le constat de l'impossibilité pour certaines villes membres du Val Bréon de s'inscrire dans un projet commun, ne pense plus utile de poursuivre la démarche* ».

C'est dans ce contexte que monsieur le Secrétaire général de la préfecture de Seine-et- Marne propose le 3 juillet 2012 l'arrêté préfectoral portant extension de périmètre de la Communauté de Communes *Les Portes Briardes entre villes et forêts* et intégrant la commune de Tournan-en-Brie.

Devant les difficultés rencontrées, il paraît raisonnable aujourd'hui d'acter cet arbitrage et ce rattachement dans les délais impartis et de conduire sereinement l'ambition du périmètre ainsi défini.

Conformément à l'article 60 de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, les conseils municipaux des communes incluses dans le périmètre se sont prononcés favorablement sur le projet d'extension les :

- 30 août 2012, pour Gretz-Armainvilliers
- 27 septembre 2012, pour Ozoir-la-Ferrière
- 28 septembre 2012, pour Lésigny

La commune de Ferolles-Attilly tenant son conseil municipal ce soir même à 21h son avis n'a pas été rendue à l'heure de la rédaction de cette note de synthèse.

Il est donc demandé, aujourd'hui, au Conseil communautaire de se prononcer sur l'extension du périmètre de la Communauté de Communes *Les Portes Briardes entre villes et forêts* à la commune de Tournan-en-Brie.

**Avant de pouvoir débattre, monsieur le Président souhaite attirer l'attention du Conseil Communautaire sur les trois derniers considérants** qui sont les plus importants et qui orientent la proposition de délibération :

**CONSIDERANT** que l'arrêté préfectoral rattachant la commune de Tournan-en-Brie à la Communauté de communes *Les Portes Briardes entre villes et forêts* a été pris le 3 juillet 2012, en pleine période estivale, à un moment qui ne permet pas aux collectivités de mener les études d'impacts notamment financières pour une intégration sereine

**CONSIDERANT** que ce rattachement sur un calendrier restreint pourrait être source de complications et de complexités qui seraient dissipées sur un calendrier plus large ;

**CONSIDERANT** que pour des raisons fiscales et budgétaires, il est préconisé une date d'effet au 1 janvier ;

**EST PROPOSE** de donner un avis favorable à l'intégration de la commune de Tournan-en-Brie à la Communauté de Communes, mais également de demander à Madame la Préfète de bien vouloir sursoir à l'intégration de cette commune au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et non pas, au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Ceci permettrait à la Communauté de Communes de s'exonérer d'une contrainte temps extrêmement courte et de voir cette arrivée plus sereinement. En effet, il reste pour la Communauté de Communes un certain nombre d'études préalables à mener, lesquelles sont en cours, auprès de la société Sémaphore et doivent prendre en compte l'intégration de Tournan-en-Brie, notamment en considérant les impacts financiers et budgétaires qui sont loin d'être négligeables.

La commune de Gretz n'a pas formulé ce désir d'intégration au 1<sup>er</sup> janvier 2014 ayant délibéré beaucoup plus tôt que nous.

Les communes de Lésigny et de Férolles-Attilly ont, elles, intégrées à leurs délibérations cette échéance.

Pour compléter et donner toutes les informations, la commune de Tournan-en-Brie s'est prononcée en demandant une intégration au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**Avant de procéder au vote**, monsieur le Président donne la parole aux membres du Conseil communautaire, non sans regretter que cet arrêté préfectoral soit tombé à la veille des vacances, neutralisant de fait, une part de la réflexion relative à cette question.

**Josyane Méléard prend la parole** pour savoir si madame la Préfète peut obliger l'intégration de Tournan-en-Brie, au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**Monsieur le Président répond :**

« **Ce sera à madame la Préfète de juger de la pertinence.** Son arrêté prévoit une intégration au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Tournan-en-Brie est même demandeur de cette date. Maintenant, notre Communauté de Communes émet un avis favorable tout en demandant de sursoir d'une année. Elle peut très bien accepter comme elle peut très bien refuser.

Le processus décisionnel est le suivant : il faut une majorité des 2/3 des conseils municipaux représentant la moitié de la population ou, la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les 2/3 de la population totale. Je ne préjuge pas de ce qui va se passer lors du vote, mais la majorité requise est déjà assurée pour un avis favorable. Si l'avis majoritaire avait été défavorable, effectivement, madame la Préfète ne pouvait pas l'imposer cette année, mais dès 2013, elle avait tout pouvoir pour prendre sa décision en dehors du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI). La décision finale de la Préfète sera prise dans les semaines qui suivent l'ensemble des délibérations. Sachant que cette décision doit être prise avant le 1<sup>er</sup> janvier, nous devrions en savoir plus sur la date d'intégration au début du mois prochain. La Préfète aurait eu tout loisir en 2013, soit de suivre ce schéma d'autorité et il n'est pas dit que la commune de Tournan-en-Brie n'aurait pas été intégrée avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014, mais elle aurait pu aussi prendre d'autres dispositions et la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) aurait alors eu à se prononcer sur un autre souhait de dispositif, mais cela n'aurait été alors qu'un avis consultatif.

Nous sommes donc dans une phase où les communes peuvent prendre une décision sans que rien ne leur soit imposé, mais en 2013, il pourrait en être autrement ».

**Claude Mongin poursuit sur une interrogation : « Cette demande d'intégration au 1<sup>er</sup> janvier 2014 ne peut-elle pas être prise comme un refus ? ».**

**Monsieur le Président dit :**

« Non, il s'agit simplement d'une formulation différente conduisant à une délibération donnant un avis défavorable sous réserve d'une intégration au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Ce qui est proposé, c'est un avis favorable avec demande de mise en application au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Il faut savoir que si le Conseil communautaire ne s'était pas prononcé dans les délais de 3 mois, notre avis était réputé favorable. Nous nous sommes donc réunis pour y réfléchir avec mes collègues (les maires de la Communauté de Communes) et avons jugé qu'il valait mieux nous réunir pour donner un avis favorable avec ces conditions plutôt que de laisser passer le délai et que la décision nous soit imposée ».

**CONSIDERANT la fin du débat, il est demandé au Conseil communautaire de se prononcer.**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**

**ACCEPTTE** l'extension du périmètre de la Communauté de Communes *Les Portes Briardes entre villes et forêts* à la commune de Tournan-en-Brie.

**DEMANDE** une date de prise d'effet au 1 janvier 2014, afin de permettre aux différentes parties de mener les études d'impacts notamment financières et de mener son choix de fiscalité.

**VOTE : adopté à l'UNANIMITE.**

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président termine la séance par la présentation de Delphine Deren qui a rejoint le 19 septembre 2012 la Communauté de Communes, en qualité de Directrice générale.

Il informe le Conseil communautaire de l'intervention prochaine du cabinet Sémaphores pour engager de nouvelles réflexions sur deux chantiers d'évolution : les compétences d'une part, les finances et la fiscalité d'autre part, et notamment avec l'intégration, dans ce périmètre redéfini, de la commune de Tournan-en-Brie. Monsieur le Président souhaite que rapidement les commissions se réunissent sur cette mobilisation concertée de nouveaux leviers, impliquant tous les acteurs.

Monsieur le Président souhaite que de nouveaux projets soient portés par la Communauté de Communes.

**Il rappelle que depuis 2010 :**

« Il a fallu constituer l'ossature de l'administration avec des effectifs réduits puis, procéder aux transferts. Aujourd'hui, la prise en charge de la gestion des documents d'urbanisme par la Communauté de Communes est une réussite. Le service développement économique s'est construit en collaborant avec toutes les communes. Les résultats sont positifs, les projets émergent. Nous nous sommes également appropriés la nécessaire obligation de créer des aires d'accueil des gens du voyage. Celle de Lésigny a vu le jour, celle de Gretz-Ozoir devrait suivre. On ne peut donc pas dire que nous avons marqué le pas, nous avons bien travaillé.

A présent, des projets structurants doivent voir le jour et notamment, un projet phare pour les prochaines années, selon la complexité du dossier et les temps impartis à la réalisation. Je pense au zoo de Férolles qui pourrait devenir intercommunal ; à une salle de gymnastique utile à plusieurs communes ; au développement des liaisons douces entre les différentes communes ; aux moyens de transport et notamment, de rabattement sur nos deux communes qui possèdent une gare : Gretz, Ozoir et bientôt Tournan-en-Brie ; à un projet commun de nos conservatoires qui peuvent être aussi l'objet d'attentions intercommunales ; à l'harmonisation de nos événements, culturels, sportifs ; à un CLSPD (Conseil local sécurité prévention de la délinquance) qui existe déjà à Ozoir et qui pourrait devenir intercommunal, une démarche soutenue par la Préfecture tout comme par le Procureur... Voilà quelques projets qui peuvent prendre corps rapidement, en 2013, à quatre communes, peut-être cinq, selon le souhait de madame la Préfète ».

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

\*\*\*\*\*

Le secrétaire de séance

Eric GIZOLME  
Vice-président